

POLE AMENAGEMENT ET MOBILITE DURABLE
DIRECTION DU DEVELOPPEMENT

DOSSIER SUIVI PAR :
REF : AP15/103b

9

A Ajaccio, le 19 octobre 2015

BORDEREAU DE TRANSMISSION

- URGENT
- Pour suite à donner
- Pour information
- Pour élément de réponse
- Pour signature
- Pour retour, le

Ajaccio le 21/10/2015 N° 6657

	S.A.D	INFO
DIR		
DIR.Adj		
Adj DIR		
MCR		
SG		
SRET		
SEEP		X
SI.ADD		
SICP		
Sec DIR		
Signalé		Delai de réponse
DIR.	DIR Adj.	Adj Dir.

→ DIBF → ETP

A l'attention : des membres du Copil Natura 2000

Objet : Compte-rendu du copil Natura 2000

Nous vous prions de bien vouloir trouver sous ce pli, le compte-rendu du copil Natura 2000 accompagné du power point de présentation et des plans du projet.

Nous vous prions, d'agr er, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distingu es.

Audrey Paoletti

Patrick Madec

Directeur du D veloppement Economique

Charg  de Mission Sage



COFIL NATURA 2000 2 juillet 2015

Présents : Madame RAVISE (Erba barona Paysage) – Monsieur Paul Bianchi (Propriétaire) – Monsieur Garrido (Adjoint commune d'Appietto) – Monsieur Fassy (Ministère de la Défense) – Monsieur Di Rosa (Département de la Corse du Sud) – Madame Natali (CPIE d'Ajaccio) – Monsieur Faggiannelli (Maire d'Appietto) –Monsieur Torre (Agence du Golfe, syndic de copropriété) - Madame Paoletti (Directeur du Développement Economique de la Capa) – Monsieur Madec (Chargé de Mission Sage de la CAPA) – Madame Colonna d'istria (Assistante)

Après une présentation introductive faite par Messieurs FAGGIANELLI ET GARRIDO, la Direction du Développement Economique et la mission SAGE – Contrat de baie ont présenté un document retraçant les avancées dans la restauration du site Natura 2000 du Golfe de Lava Site FR 9400595 (cf annexe 1). La présentation est structurée comme suit :

- Rappel du contexte et des enjeux
- Organisation et aménagements sur le site
- Procédures en cours et perspectives

Le second point a fait l'objet d'une présentation détaillée par le représentant du maître d'œuvre (Erba barona Paysage) dans le cadre d'un dossier technique distribué en séance (cf annexe 2). Il retrace l'intégralité des équipements à mettre en place sur le site afin de le mettre en défens.

Le plan de financement prévisionnel du projet est désormais le suivant :

LOTS DE TRAVAUX	TRANCHE 1 (2015)	TRANCHE 2 (2016)	TOTAL € HT
Nettoyage et protection du site	217 700,00		217 700,00
pieux guides et supports pour passerelles	91 000,00		91 000,00
pontons-promenade bois		269 300,00	269 300,00

passerelles alu-bois sur pieux guides et supports		155 000,00	155 000,00
TOTAL TRAVAUX HT	308 700,00	424 300,00	733 000,00

Le projet devrait se dérouler en 2 tranches (9 mois de travaux) :

- Protection du site (avec nettoyage général, gestion des plantes invasives, implantation des ganivelles et des systèmes de protection), essentiellement sur la commune d'Alata : fin du 4ème trimestre 2015
- Aménagement des pontons et des passerelles pour la circulation du public sur le site, essentiellement sur la commune d'Appietto : 1er et 2ème trimestre 2016

Au cours de la présentation différentes questions et points de vigilance ont été soulevés par **M. BIANCHI** :

- Que la Commune ou la CAPA prenne la responsabilité d'empêcher la circulation des cabanonnières notamment sur son terrain

Il est répondu que les équipements sont renforcés et prévus pour stopper les circulations motorisées et que les arrêtés municipaux correspondants seront renouvelés

- De prévoir un autre type de barrière pour empêcher la circulation des bêtes.

Il est répondu que le maître d'œuvre fera une proposition complémentaire pour améliorer la solidité de la barrière, dont la fermeture sera gérée par les propriétaires et usagers riverains.

- De définir avec lui la largeur du chemin du berger pour permettre le passage d'engin de type tracteur notamment.

Il est répondu que le maître d'œuvre refera le point avec M. BIANCHI au cours du chantier afin de déterminer la largeur optimale, avant l'implantation des clôtures agricoles

- De prévoir au niveau des pieux renforcés des barrières obliques faisant la jonction entre les deux pour renforcer la solidité de l'aménagement.

Il est répondu que les clôtures renforcées sont jointes sous le sol et que la garantie de solidité est importante.

Par rapport à la mise en place de partenariat autour de la protection du site, **M. DI ROSA** indique que le CD2A sera uniquement compétent en matière de surveillance et verbalisation sur les terrains qui appartiennent au conseil départemental. En revanche il pourra intervenir en matière de sensibilisation.

Il est précisé que l'ONCFS pourrait être mobilisé sur le site et est habilité à verbaliser. Il est également suggéré de mener une campagne d'information auprès des différents usagers et riverains du golfe de Lava. Des réunions d'information à l'initiative des mairies d'Appietto et d'Alata seront organisées d'ici à la rentrée.

Mme NATALI du CPIE s'interroge sur le devenir du stationnement du côté de la propriété de Mme WISSMEYER. Il est répondu que le projet n'intègre pas la création d'une aire de stationnement mais seulement d'une mise en défens de la terrasse sableuse, en limite de parcelles (Mme WISSMEYER n'a pas signé de convention vis-à-vis du projet de restauration Natura 2000). Les cabanonnières continueront d'arriver par le Sud de la zone. Concernant la pratique d'activités nautiques, elle sera toujours possible à certaines heures, en fonction de l'ouverture de la barrière, côté port provençal.

M. TORRE s'interroge sur le devenir des passerelles amovibles. Il est répondu qu'elles seront entreposées chez M. MANCINI. Il indique qu'une AG du syndic aura lieu la première quinzaine d'août pour informer les propriétaires de l'état d'avancement du projet.

Messieurs FAGGIANELLI et GARRIDO remercient les participants et précisent que d'autres réunions seront organisées afin de les tenir informés de l'avancée du projet.



Document d'Objectifs

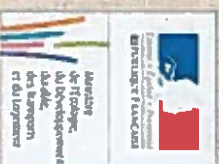
Site FR 9400595
Directive « Habitats »

Avancées dans la restauration du site Natura 2000 du Golfe de Lava

COPIL du 2 juillet 2015



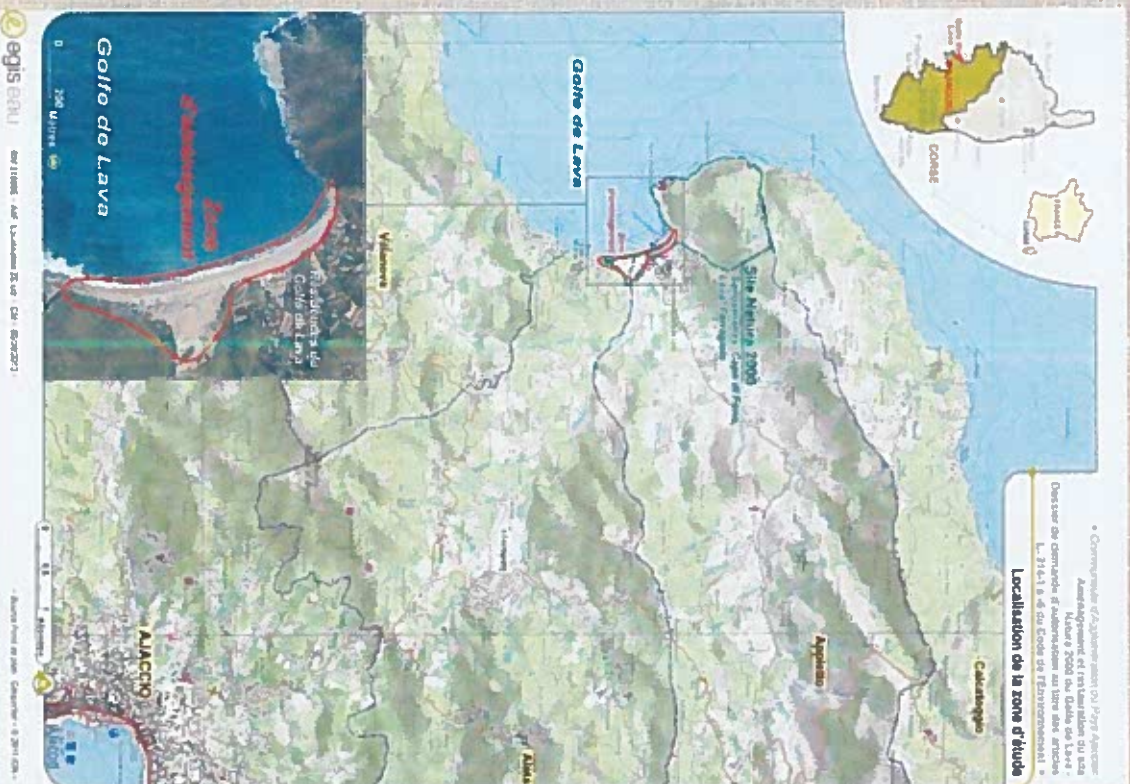
Avec le soutien de :



Plan de la présentation

- **Rappel du contexte et des enjeux**
- **Organisation et aménagements sur le site**
- **Procédures en cours et perspectives**

Localisation du site



Le site Natura 2000 FR9400595 est situé sur les Îles Sanguinaires, la Pointe de la Parata d'un côté et sur le Golfe de Lava de l'autre.

Le document d'objectif DOCOB a été validé en 2005 et sa mise en œuvre s'est faite de façon différente selon les deux parties du site (Opération Grand Site du côté des Sanguinaires).

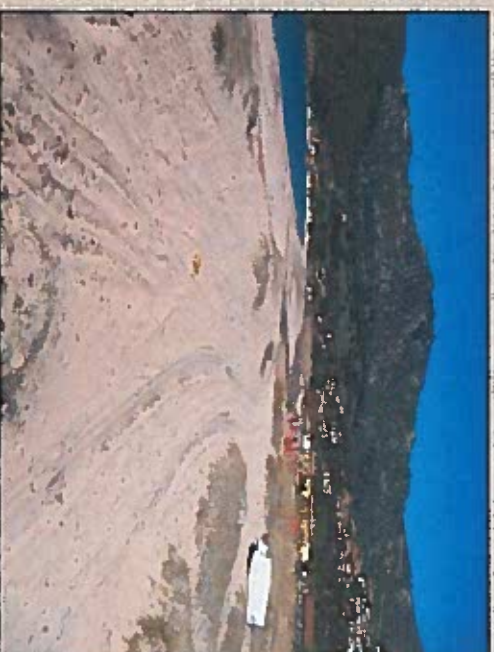
Principaux enjeux sur le site

- 2 principaux habitats d'intérêt communautaire (sur la dune)
- 1 espèce végétale prioritaire de l'annexe II : la Linnaire jaune
- 2 espèces de reptile de l'annexe II
- Et aussi plusieurs espèces de plantes protégées (Tamaris, Gattilier, Matthiole à fruits à trois cornes, etc.)

Un patrimoine biologique exceptionnel très menacé par la circulation de véhicules à moteur et des comportements inciviques



Linaria flava sarda



Dégradation de la dune

Historique de la démarche

- A l'initiative de la DREAL, le Comité de Pilotage Natura 2000 du 16 novembre 2010 marque la relance de l'animation du DOCOB validé en 2005, en se focalisant sur le Golfe de Lava.
- Lors d'une réunion de travail à la CAPA avec les partenaires institutionnels le 1^{er} février 2011, M. Christian GARRIDO, Premier Adjoint de la commune d'Appietto, propose sa candidature pour la Présidence du Comité de pilotage.
- La Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien (CAPA), prend ensuite la maîtrise d'ouvrage de l'animation Natura 2000 (animation qu'elle traite en régie).
- Après plusieurs visites de terrain et des échanges avec les acteurs locaux, La mise à jour des fiches du DOCOB concernant la partie Golfe de Lava a été validée lors du Comité de Pilotage du 19 janvier 2012.
- Certains fiches ont été considérées comme prioritaires (15, 16 et 17) : c'est-à-dire celles relatives à la réalisation d'aménagements de mise en défens et de circulation autour de la station de la Linaire jaune.

Vers une nouvelle organisation du site

- Les services communautaires ont développées des actions-attendues pour protéger, restaurer et valoriser le site, à travers un projet d'aménagement d'ensemble.
- Une proposition de restauration globale a ainsi été sélectionnée dans le cadre de l'appel à projets pour la stratégie nationale pour la biodiversité en juillet 2012.
- Différentes réunions et des visites sur site ont eu lieu entre 2012 et 2013 avec les propriétaires riverains afin de les sensibiliser au projet et les inviter à signer les conventions Natura 2000
- Validation des nouvelles propositions d'actions lors du COPIL du 18 décembre 2013.



Plusieurs difficultés à traiter

Le projet a mis du temps avant d'être finalisé pour plusieurs raisons :

- De nombreuses réunions de travail ont ainsi été organisées avec les élus locaux, les riverains, les services de l'Etat afin de consolider le projet d'aménagement, dans les domaines foncier, financier, réglementaire et technique.
- Les contraintes réglementaires ont nécessité des études complémentaires, notamment un dossier de déclaration au titre de la loi sur l'eau (mais pas d'étude d'impact et d'enquête publique).
- La période de « perturbation électorale » sur Ajaccio n'a pas permis d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre avant la fin d'année 2014.
- Les services communautaires ont échangé à de nombreuses reprises avec les différents partenaires financiers afin de réajuster en plusieurs étapes le plan de financement (fonds ETAT et FEDER particulièrement), avec une nouvelle validation lors du COREPA de juin 2015.

**Organisation actuelle du site et projets
d'aménagement (cf dossier technique)**

Procédures en cours

La CAPA est sur le point d'initier un Avis d'Appel Public à la Concurrence :

Lots de travaux	Intitulé	Echéancier
1	Nettoyage et protection du site	Tranche 1 (2015)
2	Pieux guides et supports pour l'implantation des passerelles	Tranche 1 (2015)
3	Pontons en bois pour la promenade	Tranche 2 (2016)
4	Passerelles alu-bois sur pieux guides et supports	Tranche 2 (2016)

Coût
prévisionnel
de l'opération :

Organisme	Opération globale	CAPA	CD2A	Ministère	Europe (fonds FEDER)
Taux de subvention	100 %	31,26 %	18,17 %	19,94 %	30,63 %
Prix (HT)	806 300 €	252 078,2 €	146 475,8 €	160 786 €	246 960 €

Perspectives pour 2015-16

Le projet devrait se dérouler en 2 tranches (9 mois de travaux) :



- Protection du site (avec nettoyage général, gestion des plantes invasives, implantation des ganivelles et des systèmes de protection), essentiellement sur la commune d'Alata : 4^{ème} trimestre 2015

- Aménagement des pontons et des passerelles pour la circulation du public sur le site, essentiellement sur la commune d'Appietto : 1^{er} et 2^{ème} trimestre 2016





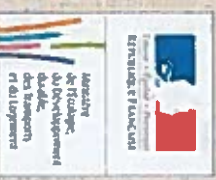
MERCI DE VOTRE ATTENTION !



Contact : CAPA - 04 95 52 95 00



Avec le soutien de :



Reconnaissance paysagère

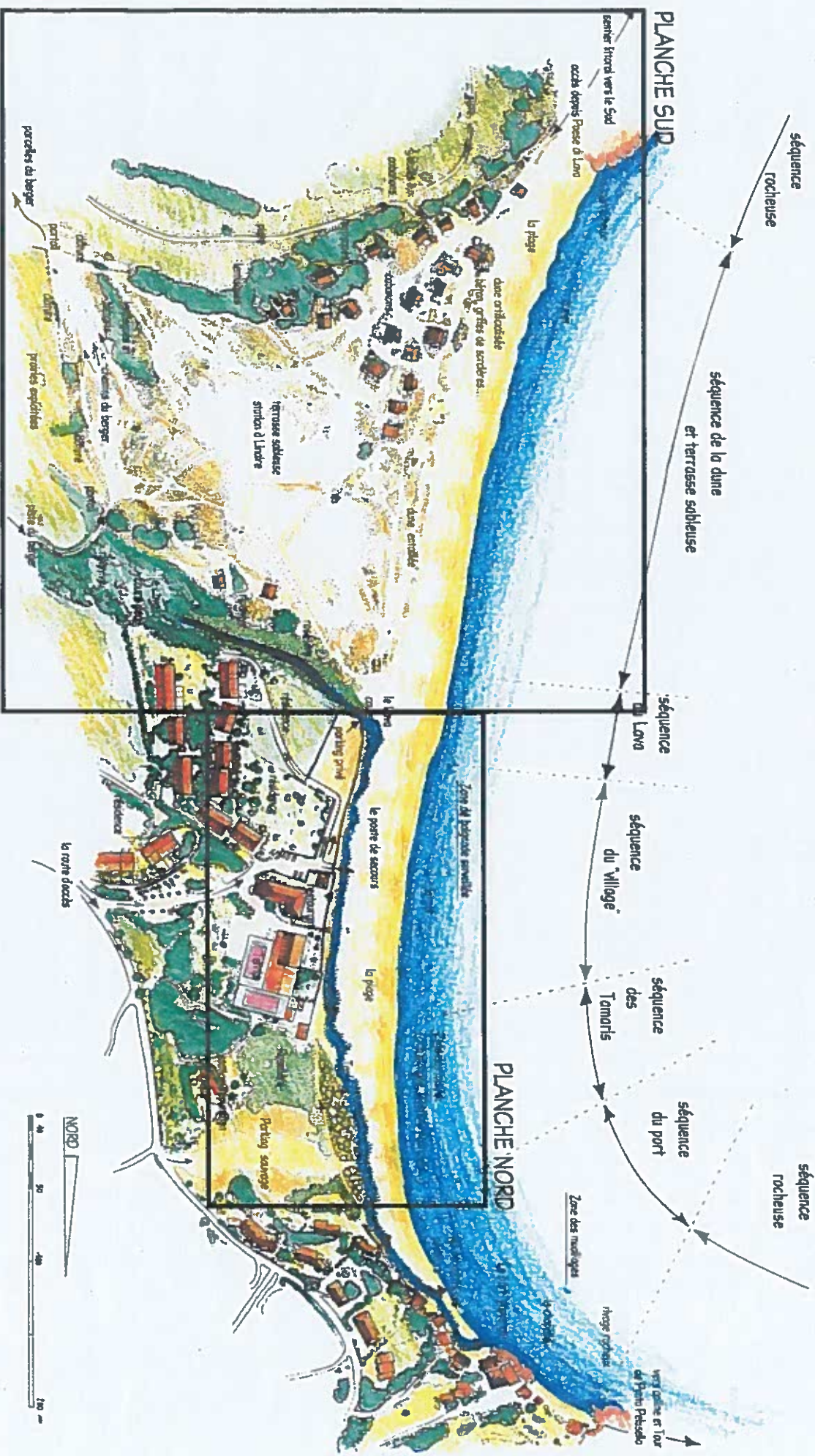
Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien

N° d'Aff. Lavo-sauv. 2000

Profection - restauration et valorisation - Site Natura 2000 - golfe de Lavo

Ech. 1/25000

ERBA BARONA PAYSAGE



Plan d'aménagement projeté nord

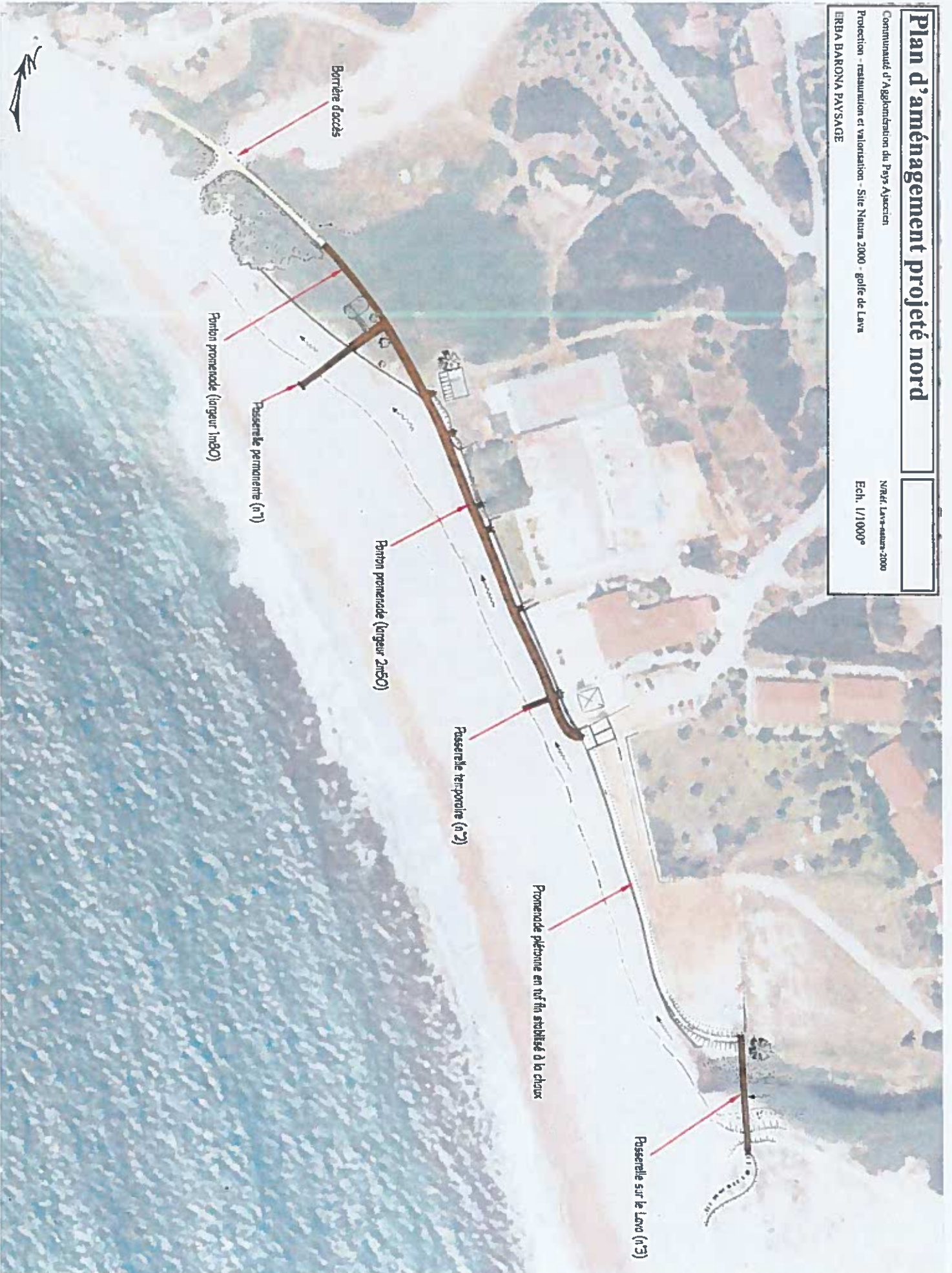
Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien

N/Réf. LAVA-AMEN-2000

Protection - restauration et valorisation - Site Natura 2000 - golfe de LAVA

Ech. 1/1000^e

ERBA BARONA PAYSAGE



Plan d'aménagement projeté sud

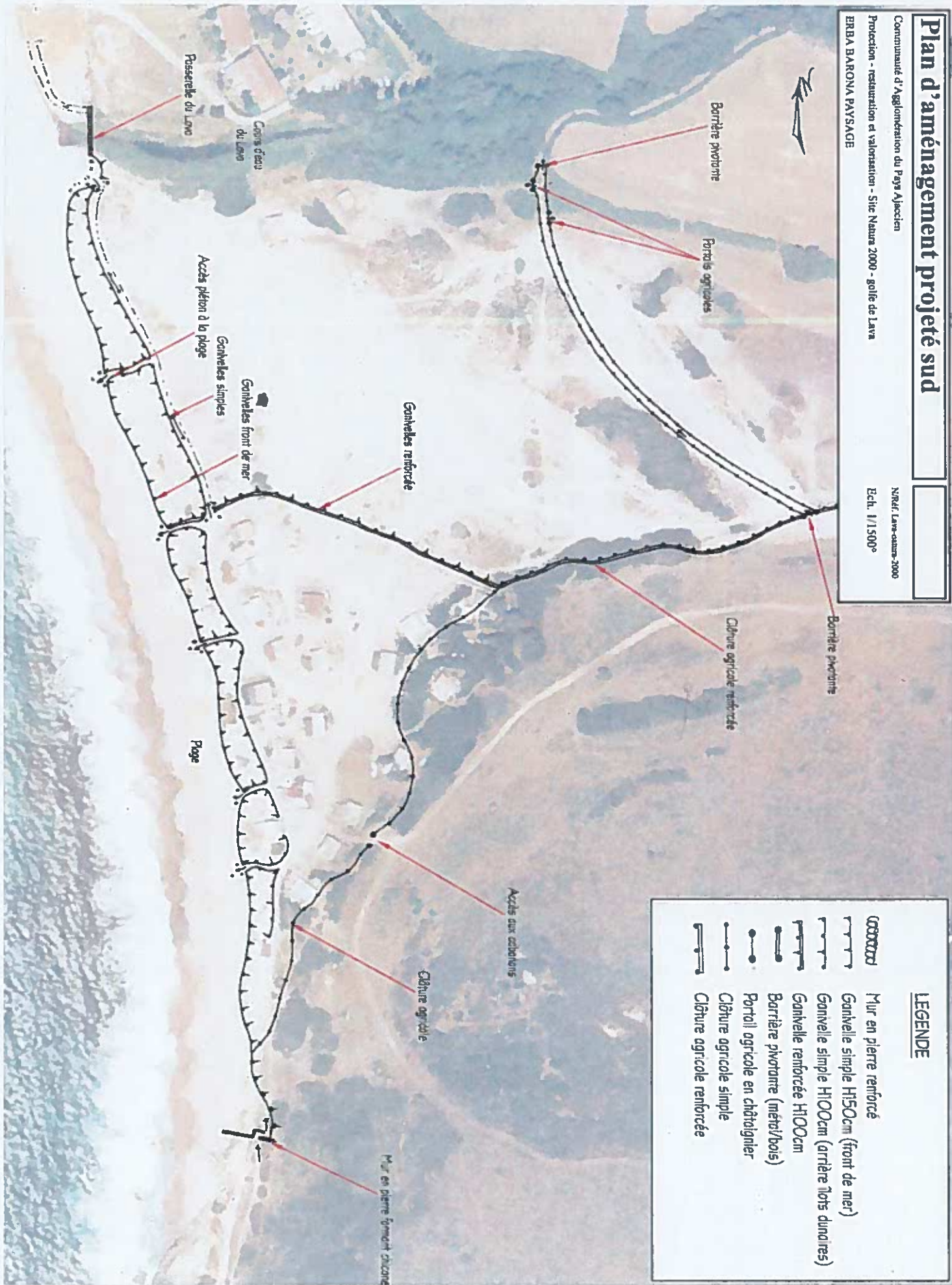
Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien

Proction - restauration et valorisation - Site Natura 2000 - golfe de Lava









ERBA BARONA PAYSAGE

NIRAF Lava-de-mars-2000

Ech. 1/1500^e



LEGENDE

-  Mur en pierre renforcé
-  Ganivelle simple H150cm (front de mer)
-  Ganivelle simple H100cm (arrière duns dunares)
-  Ganivelle renforcée H100cm
-  Barrière pivotante (métal/bois)
-  Portail agricole en châtaignier
-  Clôture agricole simple
-  Clôture agricole renforcée

